

Avez-vous déjà été licencié 2FOPEN ? NON OUI n° licence (si nouveau/elle dans le CD94) :

IDENTIFICATION :

NOM & Prénom : M./Mme

En cas de licence(s) dans une/d'autre(s) fédération(s) (golf, tennis, nordique), précisez la/lesquelle(s) et le(s) n° de licences :

Pour les nouveaux ou en cas de changement :

Adresse postale :

Adresse mail (**en majuscules**) :

Téléphones (fixe et portable) :

Date de naissance :

ACTIVITÉ(S) : celle où est remise la demande :

Le cas échéant, les autres :

TARIF LICENCE : (le tarif MGEN suppose la réinscription au Club Santé Séniors MGEN 94)

Club Santé Séniors MGEN (29€)

Adulte (40€) Enfant (1-5 ans), jeune (6-18 ans, étudiant, chômeur) ou temporaire : nous consulter

Assurance optionnelle IAS+ (ajouter 11€)

Pour la contribution annuelle propre à chaque activité (tarif, modalités de versement), contacter son référent.

Information assurance MAIF : La 2FOPEN a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées. Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques, celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale à trois volets, deux légalement obligatoires : assurance de responsabilité civile et assurance défense recours et une optionnelle d'indemnisation des dommages corporels (IDC)

Responsabilité civile : si vous êtes reconnu responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un accident)

Défense-recours : La MAIF prend en charges les frais de défense de l'assuré responsable d'un accident à concurrence d'une somme précisée dans les conditions particulières, mais pas l'amende infligée en cas de condamnation. La MAIF exerce à ses frais le recours amiable ou judiciaire contre le responsable de l'accident dont est victime le licencié.

IDC : Cette garantie strictement personnelle vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages accidentels (ITT, invalidité permanente, décès, frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne en outre la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels en souscrivant l'option **IAS+**.

À COMPLÉTER ET À SIGNER

Je soussigné (NOM, Prénom)

- atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi qu'à la possibilité de souscrire à l'assurance IAS+,

- ai pris note que si je désire renoncer à l'assurance IDC liée à ma licence et en demander le remboursement, je devrai envoyer un courrier postal ou électronique à la fédération,

- ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN d'utiliser, pour la gestion de ses licenciés, les données personnelles ci-dessus et ai pris note que je pourrai à tout moment exercer un droit de regard sur elles,

- ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN et ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner (si cela n'est pas déjà fait).

Fait à :
le :

signature :

À JOINDRE :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la/des activité(s) physique(s) choisie(s) (si nécessaire avec la mention "en loisir et éventuellement en compétition") de moins de six mois. A défaut l'attestation de questionnaire de santé (demander la procédure à suivre)

Un chèque à l'ordre de la 2FOPEN-94 du montant de la licence. Numéro du chèque :